

PARIS 2024

Les enjeux pour l'emploi local

**Synthèse du séminaire
du 30 juin 2017**



1. Contexte et enjeux du séminaire

Ce séminaire a été organisé le 30 juin 2017 par les Établissements publics territoriaux Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Plaine Commune, Terres d'Envol, la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et le GIP Paris 2024.

Les impacts socio-économiques de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques sont au cœur de la candidature de Paris 2024. Les acteurs locaux et le Comité de candidature ont fait un objectif essentiel d'un futur héritage olympique.

L'enjeu du séminaire a été de fédérer les acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation autour des opportunités que représentent les Jeux, en partenariat avec le Comité d'organisation Paris 2024 afin de préparer, dès l'annonce de la victoire de Paris, les coopérations à engager avec le Comité d'organisation*.

Plus de 200 personnes étaient ainsi réunies :

- acteurs de l'emploi :
Service public de l'emploi (Pôle Emploi),
acteurs associatifs et municipaux,
Missions locales, Plan local pour l'insertion
et l'emploi (PLIE), services RSA, réseau de l'Économie
sociale et solidaire (ESS), Structures d'insertion
par l'activité économique (SIAE),
- acteurs de la formation professionnelle
(OPCA - Organisme paritaire collecteur agréé-,
organismes de formation...),
- grandes entreprises et représentants des TPE-PME,
clubs d'entreprises,
- Éducation nationale,
- sponsors,
- élus...

Afin d'anticiper au mieux, les participants ont tenté de répondre collectivement à des questions telles que :

- Comment garantir des retombées locales ?
- Comment faire bénéficier les entreprises du territoire de la valeur ajoutée créée et promouvoir l'emploi local ?
- Comment faire monter en compétences les habitants de nos territoires ?
- Comment permettre aux entreprises du territoire de répondre efficacement aux futurs marchés générés par les Jeux ?
- Quels outils communs mettre en œuvre ?

* L'attribution des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris a été officialisée le 13 décembre 2017.

2. Chiffres clés

Les premiers chiffres clés nécessitant la mobilisation des acteurs de l'emploi et du développement économique sont ceux du chômage, notamment des seniors à Paris, et des jeunes en Seine-Saint-Denis, tout particulièrement dans les territoires classés en Politique de la ville.

En Seine-Saint-Denis :

- 80 500 foyers sont bénéficiaires du RSA socle
- 120 000 demandeurs d'emploi catégorie 1, dont 10,5% ont moins de 25 ans (chiffre qui peut atteindre 40% dans certains quartiers classés en Politique de la ville).

À Paris :

- Près de 55 000 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (plus de 27 % du total des demandeurs d'emploi)
- Taux de chômage dans les quartiers Politique de la ville parisiens de plus de 6 % supérieur à la moyenne parisienne.

3. L'impact économique de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024*

L'impact économique de l'organisation des Jeux de Paris 2024 est estimé entre 5,2 (scénario bas) et 10,7 (scénario haut) milliards d'euros d'investissement. Cet impact se concentre sur le territoire de l'Ile-de-France et se répartit sur une période de 17 ans (2017-2034) correspondant au cycle de vie de l'événement.

Celui-ci comporte 3 grandes phases :

- **Une phase de préparation (2017-2023)** pendant laquelle se concentreront les dépenses de construction/rénovation d'infrastructures sportives et non sportives. De nombreux événements, notamment sportifs, auront lieu et il faudra les utiliser pour préparer et former les publics.
- **Une phase de déroulement (2024)** marquée par des coûts d'organisation des épreuves olympiques et paralympiques (métiers de l'accueil, de la restauration de la sécurité, de la logistique, de la propreté, de l'événementiel, de l'animation et de la culture...) mais aussi par les dépenses touristiques des visiteurs dans toute l'Ile-de-France.

- **Une phase d'héritage (2025-2034)** durant laquelle, les Jeux se traduiront par des effets économiques, sociaux ou environnementaux. Cela pourrait notamment se traduire par des « coûts sociaux évités » (c'est-à-dire les dépenses sociales qui n'ont pas lieu grâce à l'insertion professionnelle et sociale de chômeurs et/ou bénéficiaires de minimas sociaux), des dépenses touristiques supplémentaires, le rééquilibrage territorial de la Région Ile-de-France... Au niveau de la construction, certains équipements feront l'objet d'aménagement et de « reconversion » (en logements, mais aussi en locaux d'activités, équipements...) générateurs d'emplois.

Quatre secteurs économiques susceptibles de bénéficier de l'impact économique des Jeux de Paris 2024 ont été identifiés :

- **Le secteur de l'organisation/événementiel** devrait bénéficier de l'impact économique le plus important (entre 49% et 54% de l'impact économique total). Cela s'explique notamment par le fait que le CIO versera une somme forfaitaire conséquente pour abonder au budget du Comité d'organisation des jeux olympiques (1,5 milliards d'euros). Sur le plan de l'emploi, ce sont les

* Éléments tirés de l'étude d'impact économique réalisée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges en 2016.

métiers liés à l'événementiel qui devraient être le plus impactés : sécurité, intermittents, restauration, sociétés de transport...

- **Le secteur touristique** qui comptera pour 27% à 35% de l'impact total. Sur le plan des métiers, c'est toute l'industrie du tourisme qui sera mobilisée (hôtellerie, restauration, loisir, transport).
- **Le secteur productif**, qui pourrait fournir le matériel nécessaire au déroulement des Jeux olympiques et paralympiques (depuis la paille pour les chevaux, jusqu'aux lits des athlètes en passant par les uniformes des bénévoles).
- **Le secteur de la construction.** Même si Paris 2024 peut se prévaloir de nombreuses infrastructures existantes, le secteur de la construction sera mobilisé afin de pouvoir construire ou rénover les infrastructures sportives (piscine, Berçy II) ou non sportives (village olympique et centre des médias). Selon les scénarii, l'impact est évalué entre 800 et 1 809M d'euros, majoritairement en Seine-Saint-Denis auxquels s'ajoutent les dépenses liées à la déconstruction de certains équipements post Jeux.

Le séminaire s'est donc centré sur une double question :

- **Comment faire bénéficier les entreprises et les habitants de la production de biens et de services** nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024 (**atelier 1**)
- **Comment faire bénéficier les entreprises et les habitants de la construction des équipements et espaces publics** nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024 (**atelier 2**)

ATELIER N°1

Comment faire bénéficier les entreprises et les habitants de la construction des équipements et aménagement des espaces publics

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- l'accès aux marchés par les entreprises et l'accès du public aux emplois,
- la préparation et la mobilisation des publics vers les emplois proposés,
- la mobilisation des dispositifs de formation et de pré-qualification,
- les liens avec les réseaux des structures d'Insertion par l'activité économique (SIAE) et de l'Économie sociale et solidaire (ESS), dont les établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- la formation initiale et continue et la préparation des publics,
- la mobilisation concertée des financeurs de la formation.

La mobilisation des publics sur les métiers du BTP est difficile. La crainte est de ne pas pouvoir mobiliser suffisamment et en masse pour un événement tel que les Jeux olympiques et paralympiques.

Il existe de nombreux dispositifs permettant de faciliter l'accès à l'emploi :

- Les clauses sociales d'insertion relevant des SIAE,
- les « clauses sociales de formation sous statut scolaire » relevant de l'Éducation nationale (mission de lutte contre le décrochage scolaire),
- l'alternance,
- les chartes entreprises.

L'identification précoce des publics qualifiés et des postes proposés sera l'un des enjeux de la réussite pour assurer un impact sur les habitants de notre région.

Proposition 1

Définir une véritable politique d'emploi au niveau régional et une méthodologie commune de fonctionnement sur les dispositifs existant au sein des Etablissements publics territoriaux. L'objectif est la mise en place d'un plan d'action concerté (objectifs chiffrés à l'échelle des territoires).

Proposition 2

Recenser les acteurs du domaine du BTP et des SIAE, en se rapprochant des branches professionnelles concernées.

Proposition 3

Établir un diagnostic permettant d'anticiper les besoins en emploi et les freins du public comme la mobilité ou les modes de garde :

- cartographier les métiers,
- identifier les besoins en formation du public,
- identifier le volume de postes.

Proposition 4

Agir pour mobiliser le public, jeunes et adultes, qualifiés ou non :

- en s'appuyant sur un public déjà qualifié ou expérimenté, en parcours dans les clauses sociales notamment, inscrit à pôle emploi ou en centre de formation,
- en mobilisant un nouveau public avec des interventions dans les quartiers Politique de la ville en lien avec le Service public de l'emploi, dans les lycées, auprès des associations, des clubs de prévention...
- en ayant recours à une communication dynamique, en s'appuyant sur l'attractivité du sport par le biais d'événements autour des métiers du BTP, d'interventions dans les quartiers, de sites internet dédiés permettant aux candidats de s'inscrire en ligne et de centraliser les candidatures, de diffusion de films promotionnels sur les métiers, de visites de chantiers, de préparation à l'entrée en formation.

- autre piste : faire un focus sur l'émergence des nouveaux métiers de la déconstruction et du développement durable.

Proposition 5

Mobiliser les réseaux de la formation professionnelle :

- impliquer la Région Ile-de-France dans la programmation des formations,
- impliquer l'Éducation nationale,
- travailler avec les Centre de formation des apprentis pour adapter l'offre aux besoins des secteurs identifiés,
- sécuriser les parcours des publics relevant des SIAE en ayant recours à l'apprentissage pour les qualifier durablement et créer des parcours plus longs (difficultés à mobiliser les salariés en insertion sur des missions courtes).

La question des financements alloués à la formation professionnelle conditionne la mise en œuvre de celle-ci.

Proposition 6

Travailler la question du passage du salarié d'une SIAE à une entreprise classique vers un emploi pérenne. Les SIAE doivent se rapprocher de l'Éducation nationale, du secteur de la formation et du monde de l'entreprise classique en vue d'accompagner la sortie du public en emploi. La mise en place d'une plateforme numérique de mise en relation entre les salariés de SIAE et les entreprises qui recrutent semble une piste intéressante. Il est cependant difficile pour les seules SIAE de faire ce travail qui pourrait être assuré par une coordination départementale des clauses sociales ou via la constitution d'un réseau ad hoc pour les Jeux.

Proposition 7

Privilégier l'accès des TPE, PME et des SIAE locales aux marchés en les accompagnant :

- favoriser la création de groupements pour répondre aux marchés et accompagner les coopérations entre structures de l'ESS,
- mettre en relation des TPE/PME/SIAE avec les donneurs d'ordre et les plus grandes entreprises,
- étudier les possibilités de circuits courts pour répondre aux différents marchés,
- former/accompagner les dirigeants dans les réponses aux appels d'offre,
- privilégier l'allotissement afin d'offrir la possibilité aux petites structures de répondre aux marchés (notamment par l'article 36 du Code des marchés publics),
- éditer un document de cadrage, annexé aux pièces de marché, précisant les objectifs des clauses aux entreprises,
- identifier les donneurs d'ordre qui vont lancer les marchés,
- mettre en place une cartographie des TPE/PME/SIAE afin de favoriser le recours à la sous-traitance.

ATELIER N°2

Comment faire bénéficier les entreprises et les habitants de la production de biens et de services

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- L'accès aux marchés par les entreprises y compris les PME/TPE.
- L'accès des habitants aux emplois générés par l'inscription des clauses sociales dans les marchés et la mise en place de parcours pour les habitants de la Seine-Saint-Denis.
- La valorisation et l'intégration des réseaux de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et des Structures de l'Insertion par l'activité économique (SIAE) dont les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) dans les dispositifs.
- La formation initiale et continue et la préparation des publics.
- L'optimisation du volet formation par une mobilisation concertée de ses financeurs.

Proposition 1

Améliorer l'information des PME/TPE et des SIAE en simplifiant les procédures et en aidant les entreprises à répondre aux marchés (« Small Business Act ») :

- Création d'une plateforme web dédiée aux entreprises souhaitant se positionner sur les marchés : l'outil de la Chambre du commerce et de l'industrie, « CCIBusiness » pourrait intégrer un développement spécifique pour les marchés des Jeux, comme ce fut le cas à Londres et à Rio. L'objectif est de permettre un dialogue entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises en amont, de proposer un accompagnement aux entreprises pour anticiper la mise en place de stratégies (se mettre à niveau et se former aux normes exigées, constituer des groupements pour répondre à la commande,...).
- Aider les PME et les SIAE dans l'obtention de labels/normes en phase avec les exigences des marchés.
- Labelliser les entreprises qui jouent la carte de l'emploi local lors de l'obtention de marchés.
- Mettre en place des outils de promotion des SIAE.

La convention UGAP / département de l'Essonne permettant de faciliter le référencement des TPE pourrait être un exemple à suivre.

Proposition 2

Accentuer l'effort de formation sur différents blocs de compétences :

- des formations techniques dans les secteurs de la restauration, la sécurité, la logistique, le tourisme, le nettoyage, la vente, l'audiovisuel...
- des formations transversales en anglais, sur le numérique, le développement durable, les savoir-être. (Le GIP Roissy travaille ainsi déjà avec succès sur l'anglais avec le programme Erasmus Plus),
- valoriser les autres langues parlées sur le territoire de la Seine-Saint-Denis afin de multiplier les possibilités d'orientation et d'accueil de délégations et visiteurs,
- envisager la mise en place de formations préparatoires aux tests de recrutement.

Tous les acteurs (notamment l'Éducation nationale) devront agir d'une manière collective pour favoriser ces acquisitions de compétences. La question de la sécurisation des parcours devra être étudiée : comment pérenniser les activités générées par l'évènement (par exemple dans le secteur de chauffeur VTC) ?

Proposition 3

Créer un observatoire des compétences par filière métier et mettre en synergie l'ensemble des collectivités locales pour le repérage des filières. La rédaction de fiches métiers permettrait de reprendre les prérequis, les modes d'acquisition des compétences, le devenir de l'emploi après les Jeux de Paris 2024.

Proposition 4

Créer une plateforme unique d'emplois pour permettre la quantification, la qualification et l'anticipation des besoins en main d'œuvre.

Proposition 5

Renforcer la communication relative aux dispositifs de formation continue et faciliter son accès aux salariés en transition professionnelle ou souhaitant se reconvertir.

Proposition 6

Créer un outil juridique commun permettant aux institutions d'établir un lien efficace et réactif avec les entreprises.

Proposition 7

Rendre les formations concrètes pour favoriser la mobilisation des publics, tout en limitant les freins à la formation (accessibilité, garde d'enfant, rémunération) :

- utiliser certains événements organisés avant les Jeux olympiques et paralympiques pour attirer de nouvelles personnes et susciter des vocations,
- organiser une journée civique pour permettre aux jeunes de découvrir ces métiers,
- rendre les formations attractives en s'appuyant, par exemple, sur les compétences des habitants notamment dans les langues,
- démultiplier les opportunités de stages, visites en entreprise et mises en situation de travail réelles pour les publics.

Proposition 8

Mettre en place des outils de mise en relations entre tous les acteurs pour définir les formations à développer et faciliter les financements. Une cartographie est évoquée identifiant les emplois, les organismes de formations, les besoins des entreprises.

Proposition 9

Travailler à la transférabilité des compétences suffisamment en amont afin de pallier aux problématiques de surabondance de profils formés aux mêmes métiers en aval des Jeux.

Proposition 10

Les marchés devront comporter des clauses sociales avec comme logique d'associer les facilitateurs et ce dès la phase amont de leur rédaction pour favoriser au maximum la logique de parcours d'insertion pertinents pour les publics. Pour rappel, la mission d'appui des clauses sociales mise en place dans le cadre du GPE, pourrait faire la mise en relation entre les grands donneurs d'ordre, les entreprises et les facilitateurs.

FREINS ET POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIÉS

- Pérennisation de l'activité des entreprises qui auront investi en matériel et personnel pour répondre aux appels d'offre.
- Anticipation des obligations liées aux normes qui seront imposées.
- Difficultés à faire se concerter l'ensemble des acteurs concernés : fédérations professionnelles, réseaux d'entreprise, Éducation nationale, Centres de formation des apprentis (CFA)...
- Pérennisation des emplois / investissement sur les filières de formation (limiter l'effet d'aubaine).
- Quelle gouvernance globale de tous ces dispositifs ?
- Quels moyens financiers alloués pour l'accompagnement de ces dispositifs ?
- Faiblesse des niveaux de qualification de certains publics ne leur permettant pas de réussir les tests de présélection.
- Opacité et manque de clarté pour les publics en matière de dispositifs de formation continue.
- Manque de connexion entre CFA et entreprises d'accueil pour les apprentis.
- Adaptabilité des organismes de formation par rapport au calendrier des projets.
- Nécessité d'adapter la rédaction des marchés aux objectifs recherchés dans le respect du code des marchés public.

Pour aller plus loin :

Le site du Centre de droit et d'économie du sport (cdes.fr)

- Étude d'impact JO candidature Paris 2024
- Étude d'impact économique de l'Euro 2016
- Étude d'impact économique, social et environnemental des Jeux Équestres Mondiaux FEI AlltechTM 2014 en Normandie et du projet territorial associé

Ont contribué à cette synthèse :

Xavier BILLARD (EPT Plaine Commune), Saloua BOUVY (Ville de Sevran), Frédéric DUTARQUE (EPT Terre d'Envol), Patricia FIZET (EPT Terre d'Envol), Mathieu GUERLAIN (Ville de Paris), Xavier HEBERT (EPT Est Ensemble), Bruno HENON (Ville de Paris), Aline JACKIEWICZ (EPT Plaine Commune), Charlotte SIMON (EPT Est Ensemble), Fanny DONNAREL (GIP Paris 2024), Brice de LA METTRIE (EPT Est Ensemble),



est-ensemble.fr